



HAL
open science

L'évaluation entre opportunité et effets

Nicolas Matyjasik, Ludovic Méasson

► **To cite this version:**

Nicolas Matyjasik, Ludovic Méasson. L'évaluation entre opportunité et effets. Alain Faure, Emmanuel Négrier (dir.). Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale : Critiques de la territorialisation, L'Hamattan, pp.123-132, 2007, Questions contemporaines, 978-2-296-04229-2. halshs-00291712

HAL Id: halshs-00291712

<https://shs.hal.science/halshs-00291712>

Submitted on 29 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'évaluation des politiques publiques locales : opportunité professionnelle et effets sur l'action territoriale

Résumé

À partir des années 90, les dispositifs d'évaluation des politiques publiques se sont multipliés en France, notamment en matière d'action publique territoriale.

Dans ce cadre, la réalisation de l'exercice évaluatif est principalement confiée à des acteurs privés, les cabinets de conseil. Ces derniers proposent aux collectivités locales une approche de l'évaluation dont l'adéquation avec la nouvelle donne territoriale n'est pas évidente. Après avoir mis en exergue la création d'une « industrie évaluative » et ses composantes, cet article se propose d'analyser la dichotomie entre les normes véhiculées par les professionnels de la consultance et les évolutions de l'action publique territoriale.

Abstract

Evaluations of public policy have multiplied in France since the 90's, in particular the ones related to territorial public action.

In this respect, the execution of the evaluating task is mainly trusted to the private sector, i.e. the counselling firms. These firms propose to local authorities an evaluation approach in which the new territorial order is not clearly manifested. After highlighting the creation of the «evaluative industry» and its components, this article proposes an analysis of the dichotomies between the rules published by the counselling professionals and the territorial public action progresses.

Nicolas Matyjasik, Doctorant au CNRS-CERVL, (Bordeaux) mène un travail de thèse sous la direction d'Andy Smith, consacré à l'institutionnalisation de l'évaluation au niveau local. Ses champs de recherche portent plus généralement sur l'analyse des politiques publiques et leur évaluation.

Ludovic Méasson :

Doctorant à l'UMR PACTE-Territoires (Grenoble), co-direction géographie (Olivier Soubeyran) et science politique (Alain Faure). Le travail de thèse porte sur l'évolution de la relation entre territoire et action publique et s'interroge sur ses modalités d'évaluation.

Les tendances actuelles de l'analyse des politiques publiques mettent en avant la place de nouveaux acteurs notamment les experts (Dumoulin La Branche *et al.*, 2005) intervenant de manière de plus en plus prégnante dans les processus de fabrication et de mise en œuvre des politiques publiques. Néanmoins, la place de ceux-ci dans la dernière phase traditionnelle d'une politique publique, l'évaluation, reste peu connue.

L'évaluation de l'action publique locale apparaît aujourd'hui, selon Pascal Laborier et Daniel Gaxie, principalement confiée à des cabinets de consultants privés qui « sont souvent placés sous la dépendance commerciale du donneur d'ordre » et qui dans un souci de rapidité et de rentabilité (contraintes économiques) se contentent d'études relativement sommaires (Gaxie et Laborier, 2003, p. 211).

Pour autant, l'introspection du monde évaluatif local reste en suspens...et peu de travaux ont exploré le rôle des chargés d'évaluation externe¹ dans le mécanisme.

Ainsi, la raison d'être de notre réflexion réside dans la conviction profonde que les consultants en évaluation (et plus globalement les cabinets de conseil) possèdent une responsabilité importante dans l'exercice évaluatif nonobstant la relation contractuelle, marchande, qui les nouent aux commanditaires.

Quelle est alors la capacité des consultants à faire circuler des idées qui iraient transformer les croyances et les pratiques évaluatives dans les collectivités publiques ? Quelle est l'influence normative de l'évaluation sur les politiques publiques dans leur conception et leur conduite ? Ces questions s'inscrivent dans une perspective de type « knowledge of », entendue comme une posture qui s'attache à analyser comment les normes, les théories véhiculées par les experts affectent les politiques publiques [Saint Martin, 2004, p.209]. Cette approche postule que les instruments de l'action publique ne sont pas « axiologiquement neutres » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p.13).

Nous orienterons notre communication autour de deux axes principaux. Dans un premier temps, nous caractériserons le développement d'un espace du conseil en évaluation des politiques locales puis, dans un second temps, nous opérerons une lecture de la vision évaluative des consultants en évaluation.

1. Un marché de la consultance en évaluation : structuration et émergence d'un savoir-expert.

1.a. Quelques tentatives de réponse à l'apparition du marché

La rencontre d'une demande politico-administrative...

L'émergence de savoirs experts ne peut pas être étudiée indépendamment des évolutions des groupes sociaux et des institutions qui en sont porteurs.

Ainsi, il convient de mettre en exergue le fait que l'action publique a défini en grande partie l'étendue et la nature du mandat assigné aux consultants en évaluation. Processus de décentralisation, transfert de pouvoir vers le local, enchevêtrement des niveaux de compétence, croissance des interventions publiques, poids grandissant des collectivités locales, mouvement de rationalisation du secteur public ont, de manière cumulative, suscité une demande évaluation au sein de l'administration territoriale et par voie de fait contribué à la constitution d'un nouveau marché d'expertise.

Mentionnons ici le fait que l'évaluation est apparue et s'est développée en premier lieu sous le poids des contraintes juridiques, des textes réglementaires qui l'ont imposé aux décideurs et fonctionnaires². Par exemple, la circulaire du 25 août 2000, dite "circulaire Jospin", rend obligatoire l'évaluation dans les procédures contractuelles (contrat de pays, d'agglomérations,

¹ Notons à titre liminaire que nous entendons par chargé d'évaluation externe, la personne qui réalise les travaux d'évaluation sur la base du cahier des charges établis par les commanditaires.

Selon nous, dans le cadre des évaluations des politiques locales, le chargé d'évaluation externe est caractérisé principalement par les traits du consultant privé.

² Malgré toutefois des initiatives « spontanées » en région et dans les conseils généraux au début des années 90. En ce sens : Horaist, 1992.

Parcs Naturels Régionaux etc.). Néanmoins, un semblant de culture évaluative (véritable socialisation ou besoin ?), fruit des dynamiques engendrées, tend aujourd'hui à se mettre en place.

En effet, les différents acteurs de l'action publique tentent de trouver des moyens pour gérer, organiser, piloter cette complexité croissante, ce *sfumato* territorial et à en améliorer la cohérence. L'évaluation est justement présentée comme un outil permettant de rendre « visible » et « lisible » l'action des pouvoirs publics. En somme, plus l'environnement est incertain et instable, plus l'évaluation est utile (Monnier, 1992). D'ailleurs, certains voient même à travers l'échelon territorial le champ d'action approprié de l'évaluation « car c'est à ce niveau que peuvent être appréhendés les résultats des actions publiques » (Lamarque, 2004, p. 81). Ces différents arguments expliquent au moins formellement pourquoi l'évaluation est de plus en plus mobilisée, soit de manière spontanée, soit parce qu'imposée dans le règlement des politiques publiques.

...et d'une offre privée d'expertise.

Face à ces besoins des élus et de l'administration, un espace du conseil en évaluation a progressivement émergé depuis les années 80. Une dynamique de l'offre a donc répondu à cette dynamique de la demande.

Pour les cabinets de conseil, l'évaluation constitue alors un marché en pleine expansion, comme le concède Reinhard Angelmar qui estime que « l'évaluation n'est pas seulement une idée, mais aussi une véritable industrie » [Angelmar, 1984, p. 115]. Se greffant sur les activités traditionnelles de conseil auprès du secteur public (apparues dès les années 60), les cabinets de conseil ont investi la brèche entrouverte.

Précisons cependant que ce schéma unilatéral « une demande engendrant une offre » est quelque peu réducteur. En effet, il apparaît que certains cabinets, pionniers en matière évaluative ont trouvé les ressources nécessaires (réseaux ? innovations méthodologiques ?) pour susciter une demande de certaines collectivités.

Cette situation évaluative constitue-t-elle alors seulement « la rencontre d'une conjoncture problématique et d'un savoir spécialisé » (Restier-Melleray, 1990, p. 549)?

1.b. Espace du conseil en évaluation³ : un premier visage de l'industrie du consulting.

Les conditions de développement d'un marché étant brièvement exposées, nous proposerons ici un rapide panorama des cabinets intervenant dans le champ de l'évaluation des politiques publiques.

En France, les frontières du marché de l'évaluation demeurent encore assez floues en raison d'un marché de création récente et fragmenté mais assez concurrentiel.

Au total, près de 150 cabinets de conseil interviennent sur la scène évaluative. Concentrés principalement dans la région parisienne (une cinquantaine de structures) et en

³ Les éléments produits ici sont issus d'un dépouillement des annuaires professionnels des consultants officiant auprès du secteur public. Ce premier travail a été également couplé avec une analyse des évaluations conduites dans le cadre des CPER 2000-2006 afin d'identifier les cabinets intervenus. Actuellement, nous effectuons des entretiens semi-directifs auprès de consultants dans le but de mieux saisir la réalité évaluative.

Rhône-Alpes (une vingtaine de cabinets), les firmes de conseil ne semblent pas avoir pour principale activité la réalisation d'évaluation.

Ainsi, seulement une minorité de cabinets (2 entités) ont dans leur palette de compétences l'évaluation comme dominante exclusive au travers de travaux d'évaluation proprement dit, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de formation à l'évaluation (les trois composantes du marché).

Au contraire, la majorité des cabinets privés mènent en parallèle de leur intervention évaluative, des activités de conseil auprès du secteur public (diagnostics, études,...) dans des champs sectoriels diversifiés (développement économique, développement territorial, politiques d'emploi et d'insertion ou encore politiques sociales).

En d'autres termes, l'évaluation ne serait qu'une facette, qu'un pan du marché du conseil auprès du secteur public. Certains consultants relevant même que « *pour un cabinet ou pour un consultant, ce n'est pas forcément sain d'être uniquement sur de l'évaluation... l'évaluation est un exercice complexe, souvent coûteux en terme d'investissement, en terme de prudence, de capacité à anticiper les jeux d'acteurs...on a besoin souvent de souffler avec d'autres missions qui sont moins complexes à gérer, avec des enjeux moins forts* » (entretien avec un consultant spécialisé en évaluation depuis les années 90).

De surcroît, le tissu des cabinets intervenant au niveau local est caractérisé par des entités de faible taille (moins de 20 salariés) et le poids des « big five », les cabinets de conseil anglo-saxon, apparaît limité. Ces derniers préfèrent se concentrer sur l'évaluation des fonds européens, probablement parce que plus rentables et rentrant dans des standards internationaux qu'ils maîtrisent mieux.

Par ailleurs, une opposition assez tranchée doit être ici soulignée entre les cabinets qui estiment que l'on ne peut pas être « *évaluateur sans être méthodologue* » et les firmes qui posent la connaissance de la politique évaluée comme condition première de l'exercice évaluatif. Autrement dit, les méthodologues s'opposeraient aux experts.

Que traduisent concrètement ces résultats ?

Tout d'abord, ces données présentent bien la difficulté de saisir un ensemble homogène de pratiques professionnelles, de sentiment d'appartenance à une profession tant les cabinets de conseil possèdent des postures méthodologiques, intellectuelles disparates; comment alors considérer ces évaluateurs externes : communauté de professionnels? Mercenaires indépendants ? Consultants spécialisés ?

Par conséquent, l'évaluation est-elle une activité de conseil comme les autres?

En outre, cette hétérogénéité des situations fait apparaître des différences de trajectoires professionnelles des consultants qui réalisent des évaluations avec pour point de convergence une tendance à l'apprentissage des compétences « en marchant »...

2. L'évaluation et l'évolution de l'action publique territoriale : relations et divergences

La partie précédente a montré qu'un milieu professionnel propre à l'évaluation émerge progressivement et rencontre dans le même temps, la montée en puissance d'un champ

spécifique, l'évaluation des politiques territoriales. Ce mouvement est peu structuré, évoluant au gré du marché de l'expertise. L'absence en France de lieu de capitalisation des expériences d'évaluation (a) semble avoir une conséquence non intentionnelle qui est à certains égards problématique. La formation « sur le tas » des évaluateurs favorise la diffusion d'un cadrage théorique général – l'approche française de l'évaluation – assez ouvert et peu contextualisé qui apparaît de plus en plus en contradiction avec l'évolution de l'action publique territoriale (b).

2.a. L'évaluation : entre analyse des politiques publiques et action publique

Schématiquement, l'évaluation se trouve à l'intersection entre la recherche scientifique sur l'action publique (*policy science*) et l'action publique elle-même. En ce sens, elle appartient à la *policy analysis* (Spencehauer 2003). La *policy science* tente de conceptualiser l'action publique en répondant à la question : « qu'est ce qu'une politique publique et comment fonctionne-t-elle ? ». Sur cette base, elle produit des « outils » pour aborder l'analyse de l'action publique que l'évaluation saisie pour construire son propre corpus théorique et méthodologique. Mais ces outils sont remis en cause par l'évolution de l'action publique et, par conséquent, doivent en permanence être actualisés. La vitalité de la relation entre *policy analysis* et *policy science* assure donc la pertinence de l'évaluation dans le temps (cf. schéma en annexe).

Ce va-et-vient entre *policy science* et *policy analysis* est assez peu développé en France comme le constate Bernard Perret : « il n'existe pas en France un intérêt « autonome » du monde académique pour l'évaluation qui produise une capacité d'accumulation, de savoirs méthodologiques et de capitalisation des résultats de l'évaluation en l'intérieur de l'Université »⁵. Le potentiel de réflexion sur l'évaluation est concentrée au sein de deux structures : la Société française de l'évaluation (SFE) et le Conseil national de l'évaluation (Conseil scientifique de l'évaluation jusque en 1997). Ce dernier a accompli un véritable travail de documentation et de synthèse de diverses expériences au cours de la première moitié des années 90⁶. Depuis, ses productions semblent plus formels (rapports annuels) et dressent un bilan de l'évaluation plus qu'elles ne participent à une véritable réflexion. Par ailleurs, la SFE ne possède pas (ou pas encore ?) les moyens financiers et humains pour enclencher une dynamique structurante.

2.b. Les divergences entre l'approche française de l'évaluation et l'évolution de l'action publique

Le constat précédent serait moins inquiétant si l'action publique n'évoluait pas si rapidement sous l'effet de sa territorialisation (Faure 2004). La décentralisation, conjointement à la complexification spatiale de la société (Debarbieux Vanier 2002a, p. 263), engendre une multiplication des espaces d'intervention publique (Giraut Vanier 1999). Au-delà du débat sur l'adéquation en territoire fonctionnel et territoire politique, cette effervescence territoriale offre aux acteurs de nouvelles opportunités d'action (Offner 2006). Les politiques publiques

⁵ Perret B., séminaire MAP, UMR PACTE, 7 mai 2004.

⁶ Le laboratoire CEOPS (Conception d'Évaluations pour les Organisation et les Politiques publiques) a également participé à cet exercice entre la fin des années 80 et le début des années 90.

¹⁹ Pour le détail de cette analyse et l'exposé de la méthode, se reporter à : Méasson 2005

sont alors moins constituées que constitutives, c'est-à-dire qu'elles peuvent aujourd'hui être perçues comme des cadres au sein desquels les acteurs s'accordent progressivement sur l'action (Duran Thoenig 1996). Finalement, c'est le cadre « un territoire, un mandat, un projet » qui se voit remis en cause (Debarbieux Vanier 2002b, p. 20). La souveraineté territoriale (Alliès 1980) cède le pas à l'interterritorialité (Vanier 2005) et la question des limites s'appréhende sur le registre de la membrane plus que de celui de la frontière (Vanier 2002). Les projets politiques deviennent multi-scalaire (Jambes Tizon 1997, p. 157). La relation entre les niveaux territoriaux se renouvelle et tend à une « dissociation entre l'institution et la régulation » (Behar 2002, p. 28). Enfin, les décideurs ne renoncent pas à décider mais ils assument progressivement une conception incrémentale de la définition des choix politiques au fil de l'action (Pinson 2004, p. 208). Créer les conditions de l'action dans un contexte devenu incertain, voilà sans doute la clef pour améliorer la compréhension de l'action publique territoriale.

Comment les évaluateurs intègrent ces tendances de fonds dans leurs modèles ?¹⁹ Très tôt, l'évaluation a été abordée par le prisme politique plutôt que méthodologique. C'est la légitimité des résultats autant que leur rigueur scientifique qui est en jeu. Cette approche a le mérite de placer l'utilité sociale de l'évaluation au centre de la réflexion (Monnier 1992, p. 102). Le point central de cette démarche est l'élucidation de la « théorie de l'action » collective qui fonderait – devrait fonder ? – les politiques publiques²¹. L'évaluation organiserait donc le partage du sens (Conan 1998, Monnier 1992) et se présenterait comme un outil de management public visant à mettre à jour la « théorie de l'action pour la traduire en une arborescence d'objectifs »²³. Il semble que l'approche française de l'évaluation s'investisse à ce que les politiques publiques respectent au plus près le schéma séquentiel de Charles O. Jones²⁴ : 1 – définition du problème ; 2 – choix des solutions ; 3 – mise en œuvre des décisions ; 4 – évaluation (Jones 1970). Elle est même parfois qualifiée « d'évaluation conception » (Toulemonde 1997).

La territorialisation de l'action oppose des difficultés sérieuses à cette approche. La dimension partenariale se traduit régulièrement, au regret des évaluateurs, par une absence de stratégie collective claire. Les évaluateurs ne peuvent alors pas s'appuyer sur une arborescence d'objectifs pour cibler le recueil d'information. Ils considèrent souvent que cela est la conséquence de la non-clarification des responsabilités et de l'autonomie de décision limitée des décideurs. En réaction, certains évaluateurs développent progressivement la notion d'évaluabilité. Une politique publique est évaluable s'il existe un certain professionnalisme dans l'écriture des programmes²⁷ : stratégie collective et arborescence d'objectifs. Il ajoute

²¹ Perret B., Séminaire MAP, 7 mai 2004.

²³ Dupuis J., entretien, 20 décembre 2004

²⁴ On peut noter à cet égard le fait que l'évaluation est abordée comme une réforme administrative en soi en France alors qu'elle représente l'introduction d'un instrument de pilotage parmi d'autres dans les autres pays européens ; voir : Jacob Varone 2004

²⁷ On peut d'ailleurs observer actuellement en France la naissance d'un milieu professionnel autour de la notion de *policy design*, considérant que la conception et l'écriture d'une politique publique nécessitent des compétences particulièrement. Eric Monnier fut l'un des initiateurs d'un récent colloque sur le sujet : « Comment mieux concevoir les politiques publiques ? », 18 et 19 novembre 2004, Paris, ENA.

qu'il doit y avoir une proximité forte entre l'échelon politique et l'échelon technique, un décideur légitime (au sens quasi-juridique du terme), que ce dernier doit disposer d'une autonomie de décision et qu'il doit exister une communauté de valeur au sein du système d'acteurs²⁸.

3. Hypothèses et discussions sur la responsabilité des évaluateurs dans l'action publique

Il y a une quasi-contradiction entre l'évolution de l'action publique territoriale et la manière dont l'évaluation conçoit l'action publique. La première s'émancipe progressivement de ses cadres traditionnels « un territoire, un mandat, un projet » tandis que la seconde tend à restaurer ces cadres. On pourrait penser qu'il s'agit d'un problème méthodologique. En fait, il s'agit aussi d'un choix politique - de philosophie politique - qui concerne la conception de l'exercice de l'autorité.

Pour le comprendre, il faut revenir à la relation entre évaluabilité et efficacité. L'évaluabilité, telle que présentée précédemment, suppose un degré d'intégration politique fort des territoires afin d'accéder au formalisme requis pour l'évaluation. La logique est donc de tendre vers le modèle « un mandat, un territoire, un projet » ce qui est en contraction avec les territoires mouvants et complexes qui émergent. La lecture de certains rapports d'évaluation laisse penser que la faible évaluabilité d'une politique serait synonyme d'une « instrumentalisation » politique et d'une « logique de guichet ». Cette interprétation alimente les conclusions des évaluateurs plutôt en faveur de « l'échec » des politiques que de leur « réussite ». Cette logique, évidemment décrite ici de manière trop rapide, construit de manière discrète une relation de causalité entre la manière de faire – le degré d'intégration politique – et l'efficacité d'une action. Pourtant, ce sont deux aspects distincts.

En définitive, au-delà des aspects méthodologiques, les évaluateurs se trouvent devant un choix de nature politique : l'évaluation doit-elle continuer à reposer sur une conception classique des politiques publique ou s'en détacher en prenant acte de l'évolution contemporaine de la relation entre espace et pouvoir ? De la réponse à cette question dépendra le rôle de l'évaluation : soit elle sera en posture d'accompagner les tendances nouvelles de l'action territoriale, soit, au contraire, elle visera à les contenir. L'évaluation mérite donc de clarifier son positionnement vis-à-vis de l'innovation territoriale en matière politique. Les autres contributions de ce chapitre incitent à adopter une approche souple et pragmatique de la relation entre conduites politiques et instruments. La territorialisation des outils produit des usages imprévus (Cultiaux, Teillet) car les acteurs, notamment les élus, disposent d'une autonomie irréductible dans les faits et les principes (Anquetin). Le rôle des instruments dans la vie démocratique ne peut donc être exclusivement conçu *a priori* et *extra* territorialement. Pour notre part, c'est-à-dire la recherche scientifique, il faudra préciser la nature de la relation entre l'évaluateur et le commanditaire afin de mesurer le poids de l'évaluation sur la définition et la conduite des politiques publiques.

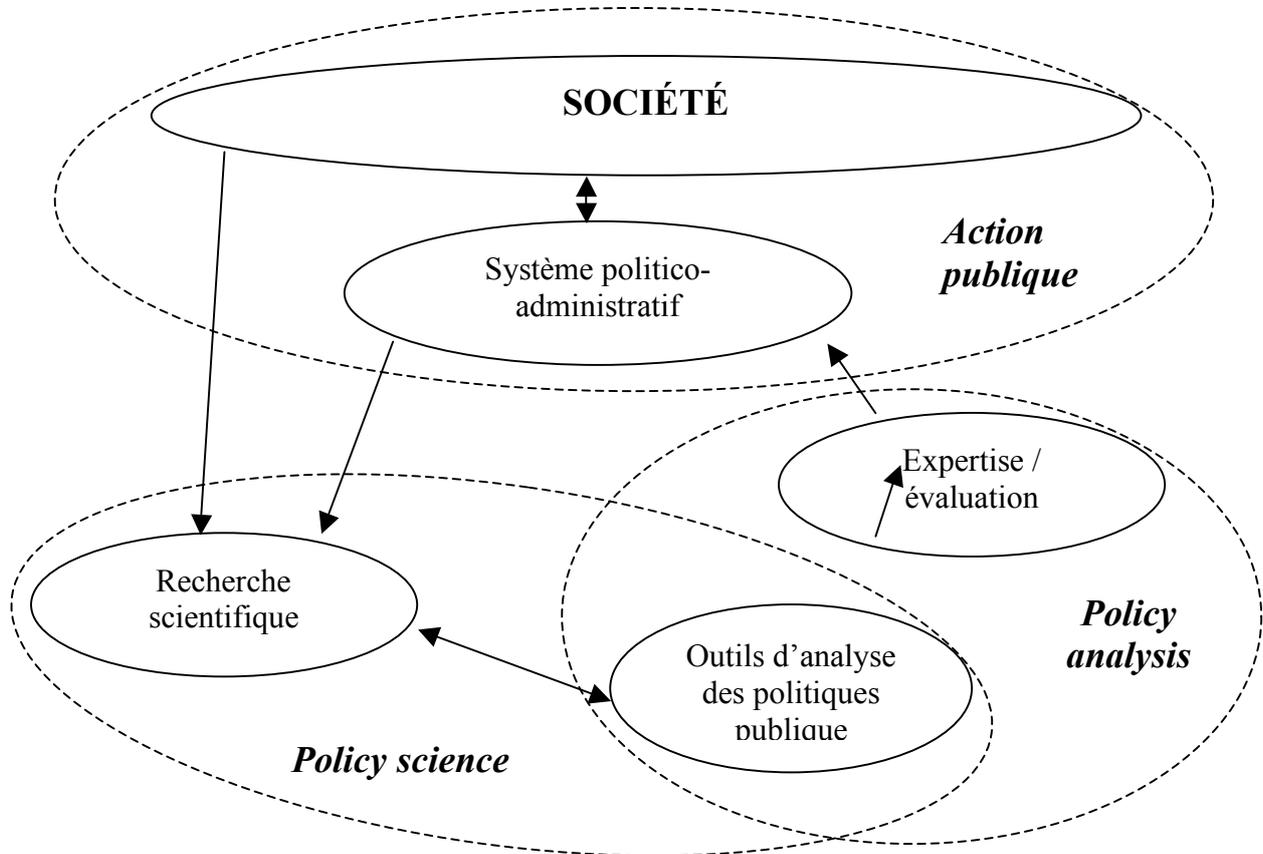
Enfin, les résultats présentés ici ouvrent une discussion intéressante sur la relation entre la structuration socio-politique du milieu professionnel de l'évaluation et la diffusion de normes. La première partie a décrit un milieu professionnel peu structuré. La seconde a mis à jour les grandes lignes, les principes récurrents, de l'évaluation en France. La position défendue ici est que la faible structuration du milieu et la prégnance de certains cabinets favorisent la

²⁸ Monnier E. : entretien 2 décembre 2004, séminaire MAP, UMR PACTE, 10 avril 2005.

diffusion de ces grands principes puisqu'ils sont facilement « communicables » et sont quasi systématiquement repris dans le corpus bibliographique francophone restreint sur l'évaluation. Nos premiers résultats vont dans ce sens, mais en l'absence d'enquête détaillée, la discussion reste d'autant plus ouverte...

Annexe :

Figure 1 : Relations entre « action publique – policy analysis – policy science »



Bibliographie

- Alliès P., 1980, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 196 p.
- Angelmar R., 1984, « L'évaluation : un outil d'apprentissage ? », *PMP*, vol. 2 n° 2, p.111-121.
- Behar D., 2002, « De l'Europe au local : vers un partage de la souveraineté politique », *Les cahiers du management territorial*, n°12, p. 20-31
- Conan M., 1998, *L'évaluation constructive. Théorie, principes et éléments de méthode*, Paris, Ed. de L'Aube, 195 p.
- Debarbieux B., Vanier M., 2002a, « Repenser l'espace », in Debarbieux B., Vanier M., *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, pp. 257-265
- Debarbieux B., Vanier M., 2002b, « Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? Une prospective ? » in Debarbieux B., Vanier M., *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, p. 7-27
- Dumoulin L., La Branche S., Robert C., Warin P., 2005, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 479 p.
- Duran P., Thoenig J-C, 1996, « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique*, vol. 49 n°4, pp. 580 – 623
- Faure A., 2004, « Territoires / territorialisation. », in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 430-437
- Gaxie D., Laborier P., 2003, « Des obstacles à l'évaluation des actions publiques et quelques pistes pour tenter de les surmonter », in Favre P., Hayward J., Schemeil Y. (dir.), *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 201-224.
- Giraut F., Vanier M., 1999, « Plaidoyer pour la complexité territoriale », in Gerbaux F., *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, pp. 143 – 172
- Horaist J., 1992, *Partenaires pour évaluer. Organiser l'évaluation des politiques publiques locales*, Paris, Commissariat général du Plan, 200 p.
- Jacob S., Varone F., 2004, « Cheminement institutionnel de l'évaluation de l'évaluation des politiques publiques en France, en Suisse et Pays-Bas (1970-2003) », *Revue Politiques et management public*, Vol 22 N°2, pp. 135-152
- Jambes J-P., Tizon P., 1997, « Projets et territoire : vers de nouveaux modes de gouvernement local ? », in Le Saout R., *L'intercommunalité, logiques nationales et enjeux locaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 147-158
- Jones Ch. O., 1970, *An introduction to the study of public policy*, Belmont, Duxbury Press, pp. 230-231

- Lamarque D., 2004, *L'évaluation des politiques publiques locales*, Paris, LGDJ, 215 p.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2004, « L'action publique saisie par les instruments », in Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 369 p.
- Méasson L., 2005, « Evaluation publique, sciences sociales et expertise : l'histoire française d'un renversement normatif », *Pyramides*, Hiver 2005, n°10, pp. 113-134
- Monnier E., 1992, *Évaluation de l'action des pouvoirs publics*, Paris, Economica, 245 p.
- Offner J-M., 2006, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart », *Revue Française de Science Politique*, vol. 56 n°1, pp. 26-47
- Pinson G., 2004, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », in Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 208
- Restier-Melleray C., 1990, « Expert et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue française de Science Politique*, vol. 40 n°4, p. 546-585.
- Saint Martin D., 2004, « Expertise », in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 209-217.
- Spenehauer V., 2003, « Une approche historique de la notion de "politiques publiques". Les difficultés d'une mise en pratique d'un concept », *Informations sociales*, n°110, pp. 34-45
- Toulemonde J., 1997, « Faut-il libérer l'évaluation de ses liens de causalité ? Une réponse illustrée par les politiques structurelles européennes », *Gérer et Comprendre*, n°47, pp. 76-88
- Vanier M., 2005, « L'interterritorialité : pistes pour hâter l'émancipation spatiale », *Le territoire est mort. Vive les territoires !*, Paris, IRD, pp. 317-336
- Vanier M., 2002, « Les espaces du politique : trois réflexions pour sortir des limites du territoires », in Debarbieux B., Vanier M., *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, pp. 75-89